

Méthodologie - Crédits ECTS

vendredi 6 janvier 2017, par [Mme Pavlovic, professeure d'espagnol](#)

Le programme d'études du DSAA Design d'Espace, le BTS Bâtiment et le BTS Travaux Publics font l'objet d'une attribution en crédits de la part du Ministère de l'Éducation nationale : 120 ECTS.

Les programmes d'études de nos cinq autres BTS des métiers du cadre bâti (design d'Espace et BTS technologie du BTP) n'ont pas fait l'objet d'une description en crédits ECTS de la part du Ministère de l'Éducation Nationale.

Toutefois, le lycée va expérimenter la mise en place du système ECTS après accord de l'Inspection générale de l'Éducation nationale. L'établissement veut améliorer la transparence dans les qualifications. Si dans un premier temps, il s'agit d'organiser des mobilités de stage, l'objectif est d'envisager à terme des mobilités d'études ; l'utilisation des ECTS doit permettre à l'établissement de mettre en place plus facilement ce type de mobilités. 60 crédits sanctionnent la charge d'une année de travail à temps plein afin d'atteindre les résultats d'apprentissage requis ; le diplôme de Brevet de Technicien Supérieur correspond à 120 crédits ECTS.